

## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR OPÉRATEUR)



### PROGRAMME DE FORMATION

#### **Public cible :**



Tous les salariés intervenants directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés.  
4 à 10 personnes maximum

#### **Modalités et Délais d'accès :**



Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation

#### **Pré-requis :**



Formation accessible sans pré-requis

#### **Durée :**



7h - 1 jours

Châlons en Champagne,  
Reims,  
Charleville-Mézières,  
Troyes,  
Chaumont,  
Saint-Dizier.

#### **Inter-entreprise :**



Préparation : 200€ HT

Sans préparation : 60€ HT

Intra-entreprise : nous contacter à [commercial@almea-formations.fr](mailto:commercial@almea-formations.fr)

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

##### **Être capable à l'issue de la formation :**

- Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un dommage.
- Connaître la réglementation en cours et les niveaux de responsabilité.
- Préparer une intervention à proximité des réseaux et appliquer les procédures en cas de situation dégradée.
- Maximiser les chances de réussite au test.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

- Formation en présentiel
- Mise en situation
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents

#### **PROGRAMME DE FORMATION :**

- Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux.
- Identifier les risques en temps réel lors des interventions.
- Employer les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

#### **MOYENS D'ÉVALUATIONS DES ACQUIS :**

- Quizz, étude de cas
- Délivrance d'une attestation de formation.
- L'autorisation doit être renouvelée tous les 5 ans.